

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

## AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 21 juin.

Le vote de la chambre des députés sur l'amendement introduit par la chambre des pairs dans la loi sur l'instruction primaire, est l'une des mesures les plus hardiment contre-révolutionnaires qui aient été prises jusqu'ici par le gouvernement du 7 août.

Cet amendement consacre la prédominance du clergé catholique dans l'instruction populaire. Les curés seuls n'étant pas soumis à l'élection dans la formation des comités ; il s'en suit qu'ils sont investis d'un droit supérieur au droit de l'élection même. Nous verrons ce que produira cette suprématie du clergé dans les campagnes où depuis la révolution de juillet une hostilité permanente et profonde s'est établie entre les curés et les magistrats municipaux. On peut être assuré d'avance que ce sera un moyen puissant de désorganisation pour tous les élémens de progrès populaire.

Si l'on se souvient des longs combats livrés à l'esprit prêtre durant toute la restauration par les mêmes hommes qui aujourd'hui viennent de lui rendre une si grande influence, on trouvera tout simplement que le régime actuel se rattachant à tout ce qui peut maintenir le passé et contrarier le développement de l'avenir révolutionnaire, on n'a pas voulu d'un côté se brouiller avec les fervens catholiques de la chambre des pairs et de l'autre manquer l'occasion de mettre en œuvre au profit de la royauté d'août les forces rétroactives du clergé romain.

Quant à nous, fidèles en toute chose à nos doctrines d'égalité nous repoussons ce privilège accordé aux curés comme nous avions combattu le principe d'exclusion que quelques députés, et à la chambre des pairs M. de Montlosier avaient voulu faire établir contre eux. Nous demandons que les prêtres restent dans le droit commun éligibles partout, et élus là où le peuple reconnaît l'utilité de leur intervention dans ses affaires ; exclus là où leur admission n'eût été qu'une cause de discorde.

Le *Courrier de Lyon* publie aujourd'hui sur les affaires de Savoie un article où il juge avec assez d'équité le gouvernement de ce pays. Tout en applaudissant aux sympathies libérales que le *Courrier* manifeste à cette occasion, nous lui demanderons ce qu'il penserait du pouvoir qui aurait employé sa police à dénoncer la conspiration réelle ou prétendue qui sert de prétexte aux vengeances du gouvernement sarde contre les doctrines révolutionnaires, qui aurait dressé et livré, sur des renseignements obtenus plus ou moins honorablement, des listes de proscription aux bourreaux de Chambéry et de Turin ? — Comme nous avons la certitude que telle a été la conduite du cabinet français, nous désirons que le *Courrier* prenne la peine de la qualifier lui-même.

Nous ne répondrons pas à quelques autres passages du *Courrier*, notamment à celui où il reproche à la Savoie son peu d'énergie politique. Assurément l'auteur de cet article ne connaît pas ce qui s'est passé en Savoie lors de la première révolution française : il aurait jugé autrement ce peuple intelligent et courageux.

Certes, ce n'est pas sous la restauration que la Savoie aurait pu tenter de secouer le joug odieux qui pèse sur elle depuis 1815, et la conduite du gouvernement de Louis-Philippe envers l'Italie méridionale n'a pas dû donner aux Sa-

## LA VEILLÉE.

### HISTOIRE DE NAPOLEON,

CONTÉE DANS UNE GRANGE, PAR UN VIEUX SOLDAT.

(Quelques renseignemens sur les acteurs de cette scène sont nécessaires pour en faire comprendre tout l'intérêt. GOGUËLAT, le conteur, est un ancien fantassin de la Garde Impériale. GONDRIEN, auditeur passif, est un des pontonniers qui sont entrés dans la Bérézina pour y enfoncer les chevaux des ponts, lors de la retraite de Moscou, et le seul de son corps qui ait survécu ; il en est resté sourd. GENESTAS est un vieil officier de cavalerie furtivement introduit dans la grange par M. BENASSIS, le médecin de campagne. Ils sont cachés tous deux dans le foin pour entendre le récit des soldats. La veillée y est commencée ; un vieux paysan vient de finir l'histoire populaire de LA BOSSUE COURAGEUSE.)

— Je n'aime point ces histoires-là. Ça me fait peur, dit la Fosseuse. J'aime mieux les aventures de Napoléon.

— Ça, c'est vrai, dit le garde-champêtre. Voyons, M. Goguelat, racontez-nous l'empereur.

— Le veillée est trop avancée, dit le piéton, et je n'aime point à raccourcir les victoires.

— C'est égal, dites tout de même ! Nous les connaissons pour vous les avoir vu dire bien des fois, mais ça fait toujours plaisir à entendre.

— Racontez-nous l'Empereur !... s'écrièrent plusieurs personnes ensemble.

— Vous le voulez, répondit Goguelat ? Eh bien ! vous ver-

voisiers beaucoup de confiance dans les résultats d'une insurrection. D'ailleurs est-ce bien à des hommes qui ont vu ce qui s'est passé à Lyon même au printemps de 1831, qu'il appartient d'adresser à la Savoie de pareils reproches ? — Si la Savoie ne fût pas libre alors, à qui doit-on s'en prendre, sinon au pouvoir qui fit jouer son télégraphe et mouvoir ses gendarmes au moment même où la révolution allait passer la frontière ?

On lit dans le *National* :

Mercredi, 12 juin, le banquet des patriotes bretons a eu lieu, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, sous la présidence de M. Chardel, ancien député.

Cette fête, toute nationale, née sous la restauration, avait été suspendue depuis la révolution de juillet ; une assemblée nombreuse assistait à sa réorganisation. Le général Lafayette et l'honorable M. Salvete, tous deux attachés à la Bretagne par des liens de famille et plus encore de patriotisme, étaient venus, ainsi que l'a dit l'honorable général, remplir, comme de coutume, leur place bretonne. On remarquait encore, parmi les convives, l'honorable M. Laflitte, le seul membre de la chambre étranger à la Bretagne, qui eût reçu une invitation, et MM. Beslay fils, Leprovost, Kermorial et Blaque-Bélaïr, tous quatre députés Bretons ; plusieurs de leurs collègues, et notamment MM. Jollivet, Tueux et Varsevaux, avaient refusé sous divers prétextes de souscrire au banquet. Il est inutile de dire que le plus grand ordre et la plus franche cordialité ont constamment présidé à cette réunion où tous les sentimens de patriotisme ont été accueillis avec un vif enthousiasme.

Les commissaires des cinq départemens étaient :

MM. Glais-Bizoin, député, pour les Côtes-du-Nord ;

E. Le Breton, avocat, pour le Finistère ;

Luminais, député, pour la Loire-Inférieure ;

Fontan, homme de lettres, pour le Morbihan.

M. le docteur Leroux, de Rennes, avait été nommé secrétaire, et M. Gaultier, commissaire ordonnateur.

M. le président Chardel, à la suite d'une allocution toute bretonne, a porté, aux acclamations unanimes de l'assemblée, un toast à la patrie, qu'il a terminé par cette phrase :

« Puisse la France marcher à la tête des nations à la conquête des libertés publiques, garanties par des institutions nationales ! »

Le secrétaire et les cinq commissaires ont été ensuite successivement appelés à développer les toasts suivans :

M. le docteur Leroux, secrétaire : A la persévérance politique !

M. Glais-Bizoin : A la souveraineté nationale !

M. Le Breton : A la propagation des principes de la révolution française !

M. Legraverend : A l'esprit d'association en général !

M. Luminais : A l'avenir de la France !

M. Fontan : A l'égalité devant la loi !

Après le toast développé par M. Leroux, le général Lafayette a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Agréez, Messieurs, a-t-il dit, ma vive reconnaissance pour l'accueil dont vous avez honoré la mention qui a été faite de moi dans votre toast à la persévérance politique ; et moi aussi je pourrais parler de persévérance, non seulement de celle qui a caractérisé dans tous les temps le patriotisme breton ; mais aussi de cette persévérance d'affection et de confiance que pendant un demi-siècle vos générations successives ont daigné me conserver ; Breton par ma mère, j'ai achevé d'être naturalisé par nos efforts communs pour la cause de la Bretagne et de la France. Je me rappelle le temps où revenant des Etats-Unis après avoir contribué à y fonder treize républiques qui en forment aujourd'hui vingt-quatre, je fus reçu avec une cordialité unanime aux avant derniers états de Bretagne ; leur composition, je l'avoue, paraissait un peu étrange à un disciple de l'école américaine ; mais on doit dire que les trois ordres se réunissaient pour résister aux empiétemens du despotisme royal, et qu'ils défendaient avec persévérance ce qu'on appelait alors les privilèges de la province, fondus depuis par son concours dans une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

« C'est ainsi qu'en 1787 nous fûmes encore unis dans cette résistance de la Bretagne et du Dauphiné, qui précéda et amena la révolution de 89, et lorsqu'en suite nous dûmes nous,

rez que ça ne signifie rien quand c'est dit au pas de charge. J'aime mieux vous raconter toute une bataille. Voulez-vous Champ-Aubert, où il n'y avait plus de cartouches, et où l'on s'est astiqué tout de même à la baïonnette.

— Non ! l'Empereur ! l'Empereur !

Alors, le fantassin se leva de dessus sa botte de foin, promena sur l'assemblée ce regard noir, tout chargé de misère, d'événemens et de souffrances qui distingue les soldats. Il prit sa veste par les deux basques de devant, les releva comme s'il s'agissait de recharger le sac où jadis étaient ses hardes, ses souliers, toute sa fortune ; puis, s'appuyant le corps sur la jambe gauche, il avança la droite, et céda de bonne grâce aux vœux de l'assemblée. Après avoir repoussé ses cheveux gris d'un seul côté de son front pour le découvrir, il porta la tête vers le ciel, afin de se mettre à la hauteur de l'homme qu'il allait peindre.

Voyez-vous, mes amis, Napoléon est né en Corse, qu'est une île française, chauffée par le soleil d'Italie, où tout bout comme dans une fournaise, et où l'on se tue les uns les autres, de père en fils, à propos de rien : c'est une idée qu'ils ont. Pour vous commencer l'extraordinaire de la chose, sa mère, qui était la plus belle femme de son temps, et une si naïve, eut la réflexion de le vouer à Dieu, pour le faire échapper à tous les dangers de son enfance et de sa vie, parce qu'elle avait rêvé que le monde était en feu le jour de son accouchement. C'était une prophétie ! Donc, elle demande que Dieu le protège, à condition que Napoléon rétablira sa sainte religion, qu'était alors par terre. Voilà qu'est convenu, et ça s'est vu.

peuple, nous séparer de l'aristocratie bretonne, ce fut avec regret et une estime réciproque. On sait quels patriotes la Bretagne envoya à l'assemblée constituante et la juste influence qu'ils y exercèrent, et lorsqu'ensuite le nom de République, le nom naturellement cher aux âmes vertueuses, aux cœurs généreux, fut usurpé et dénaturé par les crimes de la terreur, on vit une partie de ces patriotes périr sur les échafauds dressés par un délire furieux, l'autre partie, tels que les Lanjuinais, les Kervelaing, défendre la vraie liberté républicaine avec un courage qui arracha l'admiration même de leurs persécuteurs.

« Les temps vinrent ensuite où tous les intérêts de la liberté furent sacrifiés au prestige de la gloire, où le despotisme impérial s'avança graduellement à travers l'apathie et l'imprudent aveuglement des citoyens, fléau déplorable ! dont j'aurais bien voulu nous voir à jamais garantis. Alors le patriotisme et la bravoure des Bretons continuèrent à briller dans les combats, et lorsqu'après une restauration imposée par l'étranger, qui ne dut ce résultat de succès incertains qu'au refroidissement du patriotisme produit par la destruction de nos libertés, on revit en France des assemblées délibérantes, vous savez quels patriotes la Bretagne donna à l'opposition. Enfin parut notre révolution de juillet 1830, nous connaissons tous la part qu'y prirent les Bretons ; et lorsque je me vois au milieu de vous, mes chers amis, il me semble y retrouver l'atmosphère des barricades et de l'Hôtel-de-Ville.

« Il m'est doux d'y rendre encore une fois hommage, non-seulement aux brillans services de la jeunesse dans cette glorieuse époque, mais aussi à ceux qu'elle y rendit à l'ordre public, notamment lors du procès des ministres, et c'est comme ancien chef de la garde nationale, avec laquelle j'ai maîstant à les voir coopérer, que je lui en renouvelle ici mes remerciemens. Puissions-nous être tous unis pour la défendre, cette dernière révolution de juillet, non-seulement des attentats de la vieille contre-révolution, opposée à 89, mais aussi contre les entreprises de cette autre contre-révolution, qui sous nos propres couleurs voudrait la faire rétrograder ! Nous y avons reconquis de grands droits, mais toutes ses conséquences, toutes ses promesses n'ont pas été à beaucoup près accomplies ; elles le seront, messieurs, elles le seront non-seulement en France mais en Europe, et ce sera le cinquième acte de la révolution de 1830. Je vous offre le toast suivant :

« Au patriotisme breton de 89 et de 1830, à la France, à l'émancipation européenne. »

Le banquet s'est terminé par une quête en faveur des détenus politiques.

## AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 juin, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 19 juin.

Les opinions sont très-partagées ce matin sur la réponse que M. Soult a faite aux interpellations adressées par M. le maréchal Clauzel.

On est bien en droit en effet d'élever des soupçons sur la sincérité des paroles du ministre et sur le sens qu'il peut y attacher, lorsqu'on a vu le gouvernement cacher si soigneusement ses intentions pendant 3 ans, et ne répondre aux questions que par des paroles évasives.

On n'ignore pas que le premier motif qui avait donné lieu aux interpellations du maréchal Clauzel était le discours prononcé par lord Aberdeen à la tribune anglaise. Lord Grey avait alors répondu au noble pair qu'il y avait seulement des promesses de roi à roi, c'est-à-dire de Louis-Philippe à Guillaume de Nassau : ainsi donc M. Soult, en répondant que le gouvernement n'avait aucun engagement, ne s'est nullement compromis.

Du reste, on savait depuis deux jours à quoi s'en tenir sur la nature des explications qui seraient demandées et données à la séance d'hier.

M. le maréchal Clauzel et M. le maréchal Soult ont fait assaut de courtoisie, et leur conversation n'a rien eu de

— Maintenant, suivez-moi bien ? Et dites-moi si ce que vous allez entendre est naturel ?

Il est sûr et certain qu'un homme qui avait eu l'imagination de faire un pacte secret pouvait être seul susceptible de passer à travers les lignes, les balles, les décharges de mitraille qui nous emportaient comme des mouches, et qui avaient du respect pour sa tête. J'ai eu la preuve de cela, moi particulièrement, à Eylau. Je le vois encore : il moute sur une hauteur, prend sa lorgnette, regarde la bataille, et dit : — Ça va bien !... Un de mes intriguans à panaches qui l'embêtaient considérablement et le suivaient partout, même pendant qu'il mangeait, à ce qu'on nous a dit, veut faire le malin, et prend la place de l'Empereur quand il s'en va. Oh ! rafflé ! plus de panache ! Vous entendez bien que Napoléon s'était engagé à garder son secret pour lui seul. Voilà pourquoi tous ceux qui l'accompagnaient, même ses amis particuliers, tombaient comme des noix : Duroc, Bessières, Lanues, tous hommes forts comme des barres d'acier, et qu'il choisissait à son usage. Enfin, à preuve qu'il était l'enfant de Dieu, fait pour être le père du soldat, c'est qu'on ne l'a jamais vu ni lieutenant, ni capitaine ! Ah ! bien oui ! En chef, tout de suite. Il n'avait pas l'air d'avoir plus de vingt-trois ans, qu'il était vieux général, depuis la prise de Toulon, où il a commencé par faire voir aux autres qu'ils n'entendaient rien à manœuvrer les canons. Pour lors, il nous tombe, tout maigrelet, général en chef à l'armée d'Italie, qui manquait de pain, de munitions, de souliers, d'habits, une pauvre armée nue comme un ver.

— « Mes amis, qui dit, nous voilà ensemble. Or, mettez-

bien hostile l'un pour l'autre. On voyait que M. le maréchal Clauzel voulait quelques garanties publiques et officielles, avant d'accepter certaines propositions qui lui étaient faites.

On se rappelle tous les bruits qu'on a répandus naguère sur la candidature de M. Guilleminot à la place de gouverneur d'Alger. Il y avait alors rivalité à ce sujet entre l'ambassadeur et M. le maréchal Clauzel; mais les conditions proposées par M. Soult n'ayant pas convenu au général Guilleminot, on s'est à peu près décidé à envoyer M. Clauzel à Alger. Ce dernier faisait deux objections principales pour accepter. D'abord, disait-il, il serait fort désagréable pour moi de me rendre en Afrique, lorsque la nation est dans l'incertitude sur le sort de la conquête, et lorsqu'on peut croire que je ne vais prendre possession du commandement d'Afrique que pour abandonner bientôt le territoire. Ensuite il faudrait encourager un mode de colonisation, afin de persuader à tout ce monde qu'on a l'intention de garder Alger.

C'est donc en conséquence de ces scrupules que la comédie qui a eu lieu hier sous le nom d'interpellations, a dû être arrangée entre M. Soult et M. Clauzel. Maintenant que ce dernier s'est hâté de déclarer qu'il était satisfait, il faut croire qu'il n'aura plus d'objections à faire et qu'il acceptera le commandement qu'on lui propose. En conséquence, on doit s'attendre à voir d'un jour à l'autre le *Moniteur* annoncer sa nomination à la place de duc de Rovigo.

— On rapporte que plusieurs capitalistes, persuadés que l'on devait déjà regarder M. le maréchal Clauzel comme gouverneur d'Alger, se sont adressés à lui dès hier soir, afin de se mettre sur les rangs pour concourir à la colonisation des états barbaresques.

On voit par là que la nation ne manque pas de bonne volonté pour faire prospérer le territoire africain. Mais le gouvernement aura-t-il la volonté de protéger, comme il l'a promis, les efforts des compagnies particulières; c'est ce qu'il est difficile d'affirmer, lorsqu'on songe à l'incurie dont le gouvernement a fait preuve depuis 3 ans à l'égard de nos possessions africaines.

— On annonce que la reine des Français doit partir vers la fin de la semaine pour se rendre à Bruxelles, où elle restera jusqu'après l'accouchement de la reine des Belges, dont on attend la délivrance pour la première quinzaine de juillet.

— On nous apprend maintenant comme une chose positive et arrêtée que M. le maréchal Soult se retirera du ministère aussitôt après la clôture de la session. Il se rendra alors aux eaux du Mont-d'Or.

— Il y a plus de 60 députés qui sont partis aujourd'hui par les messageries, pour retourner dans leurs départements.

— Les ouvriers doreurs n'ont pas encore repris leurs travaux. Les maîtres doreurs, quoiqu'accablés d'ouvrages qu'ils ne peuvent pas livrer, hésitent de se rendre aux injonctions de leurs ouvriers, parce qu'ils craignent que ces derniers ne s'en tiennent pas là, et ne viennent bientôt imposer de nouvelles conditions. La journée que les ouvriers de cette profession ont gagné jusqu'à présent peut être regardée comme très-raisonnable, puisqu'ils gagnent de 4 fr. à 4 fr. 50 cent. par jour. Mais ils prétendent que c'est déjà beaucoup de travailler 10 heures dans un état où l'usage du *vif argent* détériore la santé, et qu'on leur doit une compensation si l'on veut les faire travailler plus long-temps.

— M. Humann a dignement terminé la seconde session, lorsqu'il est venu annoncer hier à la chambre des députés que malgré tous les efforts de la commission du budget il y aurait un déficit de 20 millions sur l'exercice 1834.

— On vient de découvrir près de Chantilly un crime qui rappelle les siècles de la féodalité. Un héritage étant échu à une famille noble de ce pays, et un des fils ne s'étant pas présenté, on demanda à son père ce qu'il était devenu. Ce dernier n'ayant pas donné de réponse satisfaisante, on consulta des soupçons : on fit des recherches, et on découvrit le jeune homme dans un cachot souterrain, où il était renfermé depuis sept ans, ayant au cou un collier de fer qui le tenait au carcan. Il paraît que ce jeune homme ayant voulu se mésallier, ses parens avaient trouvé cet horrible moyen de l'en empêcher. On n'a, du reste encore, aucun détail bien précis sur cet événement.

— Il paraît que c'est aux efforts de la haute banque de Paris et de Londres, qu'on doit attribuer le refus du gouvernement anglais de laisser l'affranchissement libre pour les lettres entre la France et l'Angleterre. Un journal anglais prétend que le traité doit commencer à être mis à exécution à partir de la semaine. Mais ceci paraît d'autant moins probable que le *Moniteur* se serait hâté d'annoncer cette nouvelle si elle eût été exacte. Son silence, à cet égard, prouve suffisamment qu'il ne doit être mis à exécution qu'au mois de janvier prochain.

vous dans le fanal que, d'ici à quinze jours, vous serez vainqueurs, habillés à neuf, que vous aurez tous des capotes, de bonnes guêtres, de fameux souliers; mais, mes enfans, faut marcher, pour les aller prendre à Milan, où il y en a.»

Et l'on a marché. Le Français était écrasé, plat comme une punaise; il se redresse. Nous étions trente mille va-nu-pieds contre quatre vingt mille fendans d'Allemands, tous beaux hommes, bien garnis. Alors Napoléon, qui n'était encore que Bonaparte, nous souffle je ne sais quoi dans le ventre! Et on marche la nuit, on marche le jour; on les tappe à Montenotte, on court les rosser à Rivoli, Lodi, Arcole, Milésimo, et on ne te les lâche pas. Le soldat prend goût à être vainqueur. Alors Napoléon vous enveloppe ces généraux allemands qui ne savaient où se fourrer pour être à leur aise; il les pelotte très-bien; leur chippe quelquefois des dix mille hommes d'un seul coup, en vous les entourant de quinze cents Français qu'il faisait foisonner à sa manière. Enfin, leur prend leurs canons, les vivres, argent, munitions, tout ce qu'ils avaient de bon à prendre, vous les jette à l'eau, les bat sur les montagnes, les mord dans l'air, les dévore sur terre, partout. Voilà les troupes qui se remplissent, parce que, voyez-vous, l'empereur, qui était aussi un homme d'esprit, se fait bien venir de l'habitant auquel il dit qu'il est arrivé pour le délivrer. Alors, le pékin nous loge, nous chérit, et les femmes aussi, qu'étaient des femmes très-judicieuses. Fin finale, en ventose 96, qu'était dans ce temps-là le mois de mars d'aujourd'hui, nous étions acculés dans un coin du pays des marmottes; mais, après la campagne, nous voilà maîtres de

— Plusieurs lettres de Londres annoncent comme une nouvelle presque certaine que le parlement va être dissous. Le roi préfère ce moyen à une création de pairs.

— Il est très-vrai que la conférence continuera à Londres. Mais il y aura aussi une sorte de seconde conférence à Berlin, et c'est de là que partiront toutes les résolutions qui seront envoyées aux plénipotentiaires des trois puissances du Nord auprès de la conférence de Londres. Le but de cette deuxième conférence est de discuter les affaires hollando-belges en dehors de l'influence de l'Angleterre et de la France.

— Comme M. Châteaubriand a l'habitude de publier une brochure à chaque occasion qui se présente d'entretenir de lui le public, et de faire un bénéfice de quelques milliers de francs, on s'attendait à ce que le retour de Prague de l'illustre voyageur donnerait lieu à quelque publication nouvelle; il n'en est rien, et le noble vicomte n'a même pas à ce sujet un article de journal sur le chantier: c'est ce qui a fait dire à la maligne M<sup>me</sup> de D.: *Il faut que Châteaubriand soit revenu bien riche de chez les aînés, puisqu'il n'écrit pas.*

Toutefois la *Revue de Paris* qui se consume en efforts de tous genres pour lutter avec l'*Europe Littéraire* qui, de son côté, n'obtient qu'un médiocre succès, doit publier samedi prochain une notice sur le voyage de M. de Châteaubriand en Hongrie.

— Le charivari donné à Rennes à M. Gaillard de Kerbertin, député ministériel, a soulevé dans les centres de la chambre une explosion de colère qu'on peut qualifier de toute personnelle. Les ministres ont été assaillis de plaintes et de prières; enfin on a tenu conseil sur la grave question des charivaris et sur les moyens de les empêcher. M. Thiers bien entendu s'est refusé; mais il a été décidé qu'on ferait un exemple. Le commissaire de police de Rennes a été destitué pour n'avoir point empêché M. Gaillard d'être charivarisé, et injonction a été envoyée à tous les préfets d'empêcher, par tous les moyens, qu'aucun des fidèles du ministère put avoir l'oreille troublée par la moindre symphonie.

Le *Journal de Paris* qui a un caractère tout-à-fait ministériel attaque aujourd'hui d'une manière indirecte mais patente, toutefois le crédit des fonds d'Espagne.

Cette circonstance a produit quelque sensation à la bourse.

— Je puis vous assurer quoi qu'on dise, qu'il n'y aura pas de remaniement essentiel dans les préfectures, avant que le ministère n'ait acquis soit dans un sens, soit dans l'autre, l'unité qui lui manque complètement à l'heure qu'il est.

— M. Thiers qui a été long-temps l'antagoniste des doctrinaires, est maintenant de leur côté dans le cabinet, et en opposition par conséquent avec le parti d'Argout, Barthe, Soult et de Rigny.

M. Thiers s'est décidé dans sa foi nouvelle, par la conviction que le parti doctrinaire avait dans la chambre une puissance telle que ses adversaires pourraient difficilement marcher sans lui, et qu'il pourrait au contraire marcher sans eux.

— Cependant par une circonstance inexplicable M. Thiers reste toujours l'homme de la cour sur certaines questions. On dirait qu'au château on se réserve cette planche pour passer du côté de la doctrine quand la chose sera devenue indispensable.

— Si l'on en croit une lettre reçue hier de Russie, la politique russe à l'égard de la Pologne serait sur le point de changer, et plusieurs mesures de conciliation, entr'autres la rentrée des polonais envoyés en Sibérie pendant et depuis la conquête seraient déjà préparées.

On attribue à certaines menaces de l'Autriche au sujet de la question turque, ce retour de bonté de l'autocrate envers ses *chers sujets* de Pologne.

— Selon un bruit qui court dans les salons carlistes M. de St-Aulaire aurait été reçu à Vienne d'une manière qui sans être personne lement désagréable au nouvel ambassadeur, aurait paru néanmoins odieuse pour la nation qu'il représentait.

M. de Metternich en se félicitant d'être en rapport avec un homme de qualités aussi éminentes, etc., aurait ajouté qu'enfin il espérait que l'homme du monde ferait passer l'ambassadeur.

— Le gouvernement a reçu des nouvelles d'Alger très-importantes, et qui vraisemblablement seront demain dans le journal officiel.

Trois des tribus principales des environs d'Alger ont fait leur soumission, et notamment l'importante tribu de Beni-Moussa.

Une autre tribu, celle d'El-Fazy, avait mis à la disposition du gouvernement de la colonie, trente spahis admis à ses frais et qui doivent accompagner nos troupes dans toutes leurs expéditions.

La ville de Blida a envoyé au général Morval une dépu-

l'Italie, comme Napoléon l'avait prédit. Et au mois de mars suivant, en une seule année et en deux campagnes, il nous mit en vue de Vienne: tout était brossé. Les autres demandaient grâce à genoux! La paix était conquise.

— Un homme aurait-il pu faire cela? Non. Dieu l'aidait, c'est sûr.

Il se subdivisionnait comme les cinq pains de l'Evangile, commandait la bataille le jour, la préparait la nuit: les sentinelles le voyaient toujours aller et venir; ne dormait ni ne mangeait. Pour lors, reconnaissant ces prodiges, le soldat l'adopte pour son père. Et en avant. Les autres, à Paris, voyant cela, se disent: — «Voilà un pèlerin qui paraît prendre ses mots d'ordre dans le ciel. Il est singulièrement capable de mettre la main sur la France, faut le lâcher sur l'Asie ou sur l'Amérique; il s'en contentera peut-être!» Ça était écrit pour lui comme pour Jésus-Christ. Et le fait est qu'on lui donne ordre de faire une faction en Egypte. Voilà sa ressemblance avec le fils de Dieu. Ce n'est pas tout. Il rassemble ses meilleurs lapins, ceux qu'il avait endiablés, et leur dit comme ça:

— «Mes amis, pour le quart-d'heure, on nous donne l'Egypte. Mais nous l'avalons en deux temps et deux mouvements, comme nous l'avons fait de l'Italie. Les simples soldats seront des princes qui auront des terres à eux. En avant!.....»

En avant! mes amis! disent les sergens. Et l'on arrive à Toulon, route d'Egypte. Pour lors, les Anglais avaient tous leurs vaisseaux en mer. Mais quand nous nous embarquons, Napoléon nous dit: — «Ils ne nous verront pas, et il est bon

l'ation pour lui demander de nommer son cheick en promettant obéissance à ce délégué de la France et en s'engageant à payer à celle-ci le tribut annuel qu'elle payait au dey avant la conquête.

## Chambre des Députés.

(Présidence de M. Dupin.)

Suite et fin de la séance du 13 juin.

M. de Tracy présente quelques considérations sur le recouvrement de notre créance sur l'Espagne, dont les intérêts figurent dans le budget pour une somme de 2,129,214. Il exprime le désir de voir rentrer au trésor le capital de cette créance, et sollicite le gouvernement de prendre des mesures à cet égard.

M. Mauguin: On vient de demander aux ministres de ne pas négliger le recouvrement de notre créance sur l'Espagne. Je demanderai à MM. les ministres si pour les sommes qui nous sont dues par la Hollande, ils ont pris des précautions, d'après ce que nous avons vu par les journaux, puisque c'est aux journaux que M. le ministre nous renvoie pour les explications diplomatiques. Plusieurs de nos bâtimens ont reconduit en Hollande les prisonniers d'Anvers en vertu d'une convention; je demanderai si les frais de retour de ces prisonniers sont encore à notre charge.

M. de Broglie: La convention dont il s'agit ne pouvait nullement s'occuper de savoir qui paiera les frais de notre expédition en Belgique. La question reste à débattre avec la Belgique, et tous nos droits restent réservés.

M. Mauguin: Que le ministre dise que le traité ne s'occupe pas de la question, je le conçois; mais je ne puis admettre qu'on dise qu'il ne pouvait s'en occuper; il me semble que rien n'empêchait de le faire.

Je ne puis non plus comprendre le langage de M. le ministre: il nous dit que nos droits restent entiers contre la Belgique, et dans une précédente explication, il nous a dit que, par des motifs qu'il est inutile de rappeler, la Belgique ne nous devait rien; il est vrai qu'il a prétendu aussi que nous n'étions pas précisément en guerre avec la Hollande. Il résulte de tout cela que nous savons faire des dépenses, et que nous ne savons les faire payer que par les contribuables.

M. le ministre n'a pas répondu à ma question: Nous avons amené des prisonniers en France, et nous les avons reconduits, tous les frais sont-ils à notre charge?

M. de Broglie: Je répète que la convention ne contenait aucune clause qui se rapporte au paiement des frais de l'expédition de Belgique. Cette question demeure réservée. Quant à la question des prisonniers, leur nourriture, tant qu'ils sont restés en France, a été payée par la France.

Leur retour en Hollande n'a nécessité qu'une traversée d'un jour, et les frais de ce transport sont trop minimes pour qu'il soit convenable d'en occuper la chambre.

M. Mauguin: Je demanderai alors si le gouvernement a reçu des remerciemens du roi de Hollande pour avoir nourri et transporté les prisonniers. (On rit.)

M. de Broglie: Jamais on a réclamé la nourriture des prisonniers.

M. de Rigny: Le matin les prisonniers ont été embarqués à Danekerque et le soir ils étaient rendus à Flessingue.

M. Gazot: Quand le remboursement n'a pas été spécifié par une condition spéciale, la nourriture des prisonniers de guerre est toujours à la charge des gouvernemens qui les ont pris. C'est le droit des gens.

M. Mauguin: Je le connais; mais jamais pareille question ne s'est présentée; on n'a pas pu prévoir le cas où deux puissances ne seraient ni en paix ni en guerre, auraient des prisonniers et n'en auraient pas. Mais en attendant les contribuables paient.

M. Rémusat demande des explications sur ce qu'on veut faire d'Alger qui nous a coûté déjà près de 80 millions, et si on peut espérer d'en tirer quelque profit.

M. G. de Larochevaucourt: Ce que demande l'honorable préopinant n'est autre chose qu'une enquête. Je viens appuyer cette proposition, et je demande que l'enquête porte non-seulement sur la nature des ressources, mais aussi sur les faits d'administration, et surtout sur le système qui dirige le gouvernement dans les instructions qu'il donne à ses agens. (Appuyé! appuyé!)

Je ferai une proposition formelle si la session n'était pas aussi avancée, sur le système que le gouvernement y autorise en ce moment. (Appuyé! appuyé!)

M. Vatout reproduit, sous la forme d'amendement, la proposition de M. Laffitte, relative au prêt fait au commerce de la librairie.

Cette disposition est combattue par M. le ministre des finances. La chambre en prononce l'ajournement.

L'article est adopté.

La commission propose l'article additionnel suivant:

«Une somme de 38,500,000 fr. sera prélevée sur les produits des recettes mises à la disposition du ministre des finances pour être affectée au paiement de la portion des travaux publics qui seront exécutés pendant l'année 1834.»

Après un léger débat entre M. le ministre des finances et M. Duchâtel, cet article est adopté.

La chambre adopte ensuite très-rapidement le reste de la loi.

que vous sachiez dès à présent que votre général a la propriété d'une étoile dans le ciel qui nous guide et nous protège....» Qui fut dit fut fait. En passant sur la mer, nous prenons Malte comme une orange, pour le désaltérer de sa soif de victoire, car c'était un homme qui ne pouvait pas être sans rien faire. Nous voilà en Egypte. Bon. Là, autre consigne. Les Egyptiens, voyez-vous, sont des hommes qui, depuis que le monde est monde, ont coutume d'avoir des géans pour souverains, des armées nombreuses comme des fourmis; parce que c'est un pays de génies et de crocodiles, où l'on a bâti des pyramides grosses comme nos montagnes, sous lesquelles ils ont eu l'imagination de mettre leurs rois pour les conserver frais, chose qui leur plaît généralement. Pour lors, en débarquant, le petit caporal nous dit:

— «Mes enfans, les pays que vous allez conquérir tiennent à un tas de dieux qu'il faut respecter, parce que les Français doit être l'ami de tout le monde, et battre les peuples sans les vexer. Mettez-vous dans la colloquente de ne toucher à rien, d'abord; parce que nous aurons tout après! marchez....»

Voilà qui va bien. Mais tous ces gens-là, auxquels Napoléon était prédit, sous le nom de Kébir-Bonaberdis, un mot de leur patois qui veut dire: *le sultan fait feu*, en ont une peur comme du diable. Alors le Grand-Turc, l'Asie, l'Afrique ont recours à la magie, et on nous envoie un démon nommé le Mody, soupçonné d'être descendu du ciel sur un cheval blanc qui était, comme son maître, incombustible aux boulets, et qui tous deux vivaient de l'air du tems. Il y en a qui l'ont vu, mais moi je n'ai pas de raison pour vous

M. le président : Maintenant viennent plusieurs articles additionnels. (Murmures aux centres.)

M. Félix Bodin présente la disposition suivante : « L'intérêt de 4 0/0 alloué au fonds spécial institué pour les caisses d'épargne, par l'art. 6 de la loi de finances de 1830, ne pourra être baissé qu'autant que le ministre des finances en aura déclaré la nécessité deux ans auparavant. »

M. Humann : L'état ne peut prendre un pareil engagement : les caisses d'épargne demanderaient 5 0/0 si les circonstances devenaient difficiles ; il faut que le trésor puisse également profiter des circonstances favorables.

L'article est rejeté.  
M. J. Lefèvre propose un article additionnel qui est amendé par M. Hector d'Aulnay et définitivement adopté dans les termes suivants :

« Dans le cas où la session des chambres s'ouvrirait dans les derniers mois de l'année, la loi annuelle des finances pourra, par dérogation aux dispositions de l'art. 102 de la loi du 14 mai 1818, être présentée avant la loi pour le règlement définitif des budgets antérieurs. »

« Toutefois, cette dernière loi sera présentée, avec les comptes des ministres à l'appui, au plus tard dans les deux mois qui suivront la présentation du budget. »

« La situation provisoire de l'exercice qui suit immédiatement celui dont les comptes doivent être présentés, le compte général de l'administration des finances et tous les documents prescrits par la loi du 25 mars 1817 devront toujours, dans le cas de la dérogation ci-dessus, être distribués aux chambres dans les trois mois qui suivront leur réunion. »

On procède au scrutin secret sur l'ensemble de la loi. En voici le résultat :

Nombre de votans,	308
Boules blanches,	239
Boules noires,	69

La chambre a adopté.  
La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire.

Après quelques observations, le projet de loi est adopté. Sur 235 votans, 229 votent pour, et 6 contre.

La séance est levée à 6 heures.  
Demain à une heure séance publique. Rapport de diverses commissions.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 19 juin.

(Présidence de M. Dupin.)

A une heure M. le président monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre est loin d'être en nombre. Nous remarquons parmi les membres présens MM. Havin, Eschassériaux, Salverte, etc., etc.

M. Martin (du Nord) dépose sur le bureau du président, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition concernant le dessèchement des marais, non pas un rapport complet, parce que le temps a manqué, mais le résultat d'un travail ébauché.

M. Eschassériaux demande que ce résultat d'un travail ébauché soit imprimé et distribué à domicile à MM. les députés, pour qu'ils puissent s'en occuper dans la plus prochaine session. Car malgré les bruits de dissolution, un corps politique doit avoir foi dans sa vitalité jusqu'à la fin de son existence.

M. Jaubert déclare que comme il n'a pas été fait de rapport complet, il faudra que M. Lafitte ne présente sa proposition dans la session prochaine. Il qualifie la proposition de M. Lafitte de projet de loi d'expropriation pour cause d'utilité privée. (Oh ! oh !)

M. le président : Nous ne devons rien préjuger sur la session prochaine.

Il est deux heures. — La séance est levée.

La chambre sera ultérieurement convoquée à domicile

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 19 juin.

(Présidence de M. Pasquier.)

M. le président donne connaissance à la chambre d'un message de M. le président de la chambre des députés, par lequel la chambre des pairs est appelée à discuter le projet de loi adopté par la chambre des députés, qui ouvre au ministère des finances un crédit de 2,500,000 fr. pour subvenir aux besoins des pensionnaires de l'ancienne liste civile.

M. le président nomme une commission pour examiner ce projet.

M. Humann présente à la chambre le budget des recettes pour l'année 1834.

M. de Germiny fait un rapport sur 9 projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires et à l'abrogation partielle de la loi du 28 juin 1829 sur les droits du port du Havre.

Le rapporteur conclut à l'adoption.

M. de Barante est à la tribune pour faire un rapport sur le projet de loi relatif aux grands travaux publics.

M. Dupleix de Mezy fait aussi un rapport sur le même sujet.

Les deux rapporteurs concluent à l'adoption.

Nouvelles.

— Ces jours derniers, dans les environs de Gex, un jeune enfant faisait paître une vache qu'il conduisait avec un licol ; voulant couper une baguette dans un buisson, il se passa la corde autour du col, aïm d'avoir les mains libres. En ce moment l'animal effrayé s'emporte sur la route, et le malheureux enfant est traîné à travers les rocaïlles, et cruellement déchiré. Lorsque les personnes accourues aux cris de sa jeune sœur qui se trouvait avec lui, eurent arrêté la vache furieuse, l'enfant était sans vie. Dans sa douleur, la pauvre fille désespérée voulait se donner la mort ; on la retint heureusement au moment où elle se jetait dans une mare.

— Le dimanche 16 du courant, un jeune homme de Genève se trouvant à la promenade près de Chêne, en compagnie d'une jeune personne qu'il aimait, lui tira un coup de pistolet à brûle-pourpoint : la demoiselle, grièvement blessée, se sauva néanmoins en appelant au secours ; mais le meurtrier se mit à sa poursuite, lâcha un second coup sur sa victime qui tomba. Le bruit de l'arme à feu attira du monde. On transporta la blessée chez son père, et l'on ne sait encore si l'on pourra la sauver. Le meurtrier était rentré tranquillement chez lui ; il est en fuite.

On attribue ce meurtre au refus qu'auraient fait les parens des deux jeunes gens de consentir à leur union. Le jeune homme, exaspéré de la résistance des parens et de la soumission de la demoiselle à leurs volontés, se serait porté, par désespoir, à cet acte de fureur et de démençe qui plonge deux familles dans le deuil. (Journal de Genève.)

— Par une chaude journée de juin, vous aimez sans doute à vous reposer sous de frais ombrages. Eh bien ! résistez à la tentation, ou bien gardez-vous de choisir les taillis du bois de Boulogne, et surtout, si vous n'êtes pas seul, ne vous avisez point d'ôter votre habit ou votre cravate pour vous mettre plus à votre aise, car la gendarmerie départementale n'entend pas raillerie sur ce point, et fustiez-vous avec votre mère, votre femme ou votre sœur, vous vous trouvez avoir outragé la morale publique ; vous êtes arrêtés immédiatement, et tenus ensuite de venir vous expliquer en police correctionnelle, ce qui est le pire de l'aventure.

De nombreux exemples auraient dû rendre les promeneurs plus circonspects ; cependant le 2 de ce mois, une jeune modeste de la rue Vivienne, M<sup>lle</sup> Fanny P\*\*\*, qui probablement ignore les lois et réglemens (ce qui est bien permis à une jeune femme) s'assied pour éviter la chaleur, et non loin des allées qui bordent Madrid, son schall et son chapeau sont déposés auprès d'elle : son cousin est à ses côtés : ils commençaient, en conversant tous deux, à goûter les charmes du repos, lorsqu'un énorme bonnet à poil, qui apparaît subitement en se faisant jour à travers le feuillage, leur ordonne de le suivre au nom de la loi.

Qu'on juge de l'embarras des jeunes promeneurs aux débats de cette affaire, qui fort heureusement pour eux ont eu lieu à huis-clos.

Il paraît toutefois qu'en cette circonstance la gendarmerie avait été plus susceptible que clairvoyante, et les deux prévenus ont été renvoyés de la plainte sans amende ni dépens.

Quoiqu'il en soit, il est bien probable que M<sup>lle</sup> Fanny P\*\*\* et son cousin n'osent de long-temps se reposer sous les fourrés du bois de Boulogne.

Tribunal de police correctionnelle de Paris.

La femme Fages est prévenue d'outrages envers des agents de la force publique. Une ronde de nuit l'a trouvée étendue par terre dans une des rues les plus sales de la Cité. Le chef de ronde lui a vainement demandé son nom ; elle n'a répondu que par des injures. Sur ce, le chef de patrouille a verbalisé, et nous consignons ici son rapport, comme modèle en ce genre, en en conservant l'orthographe :

« Une femme ygnobe, rebut de l'espèce et du sesque refusant tout espèce de renseignements, trouvée ivre complêtement et gissant sur le pavé de la rue du Haut-Moulin. Sotises, injures plus ou moins graves. Tous discours appropriés de la classe qu'elle émane, nous ont été prodigués avec usure. »

La prévenue n'avait rien à objecter à ce rapport, où la force de l'expression le dispute au laconisme du langage. Elle a été condamnée à huit jours d'emprisonnement.

Beasse, jeune polisson de treize ans, comparait en police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage. C'est sans doute à sa vie aventureuse et nomade qu'il doit cet aplomb précoce et cette assurance déplorable dont il a fait preuve pendant le cours des débats.

M. le président : Que faisiez-vous dans la rue, à deux heures du matin, quand on vous a arrêté ?

nature, et, chose particulière, une infinité de lézards. Pendant qu'il était occupé aux affaires de l'intérieur, les Anglais lui brûlent sa flotte à la bataille d'Aboukir ; car ils ne savaient quoi s'inventer pour nous contrarier. Mais Napoléon, qui avait l'esprit de l'Orient et de l'Occident, que le pape l'appelait son fils, et le cousin de Mahomet, son cher père, veut se venger de l'Angleterre et lui prendre les Indes, pour se remplacer de sa flotte. Il allait nous conduire en Asie par la mer Rouge, dans des pays où il n'y a que des diamans, de l'or, pour faire la paie aux soldats, et des palais pour étapes, lorsque le Moddy s'arrange avec la peste, et nous l'envoie pour interrompre nos victoires. Halte ! Alors tout le monde défile à la parade. Le soldat mourant ne peut pas prendre Saint-Jean-d'Acre, où l'on est entré trois fois avec acharnement. Mais la peste était la plus forte, et il n'y avait pas à dire : mon bel ami ! Tout le monde se trouvait très-malade. Napoléon seul était frais comme une rose ; tout le monde l'a vu !

— Autre preuve que rien chez lui n'était naturel. Les mamelucks, sachant que nous étions tous dans les ambulances, viennent nous barrer le chemin ; mais, avec Napoléon, ste farce là ne pouvait pas prendre. Donc, il dit à ses damnés, à ceux qui avaient le cuir plus dur que les autres. — « Allez me nettoyer la route. » Or, Junot qu'était un sabreur au premier numéro et son ami véritable, ne prend que mille hommes, et vous a décousu tout de même l'armée d'un pacha qui avait la prétention de se mettre en travers. Pour lors, nous revenons au Caire, notre quartier-général. Autre histoire. Napoléon absent, la France s'était laissé manger le cœur par les gens de Paris qui gardaient la solde des troupes,

Beasse : Je dormais, la nuit n'est-elle pas faite pour dormir ?

M. le président : Mais on dort chez soi.

Beasse : Est-ce que j'ai un chez soi ?

M. le président : Vous vivez donc dans un vagabondage perpétuel ?

Beasse : Je travaille pour gagner ma vie.

M. le président : Quel est votre état ? Chez qui travaillez-vous ?

Beasse : Mon état ! d'abord j'en ai trente-six au moins ; ensuite je ne travaille chez personne ; il y a déjà quelque temps que je suis à mes pièces ; j'ai mes états de jour et mes états de nuit. Ainsi, par exemple, le jour je distribue des petits imprimés gratis à tous les passans ; je cours après les diligences qui arrivent pour porter les paquets, je fais la route sur l'avenue de Neuilly, devant les voitures et les cavaliers ; la nuit, j'ai les spectacles, je vas ouvrir les portières, je vends des contremarques. Est-ce que je sais tout ce que je ne fais pas. Oh ! je suis bien occupé.

M. le président : Il vaudrait bien mieux pour vous être placé dans une bonne maison, et y faire votre apprentissage.

Beasse : Ah ! ouïche, une bonne maison ! un apprentissage ! c'est embêtant. Et puis le bourgeois, ça grogne toujours ; ensuite pas de liberté.

M. le président : Votre père ne vous réclame pas ?

Beasse : Plus de père.

M. le président : Et votre mère ?

Beasse : Pas plus ; ni parens, ni amis ; libre et indépendant.

Le tribunal condamne Beasse à deux années de détention dans une maison de correction.

Beasse fait une assez laide grimace ; puis reprenant sa belle humeur : Deux ans ! de quoi ! c'est jamais que vingt-quatre mois. Allons. en route.

— Des désordres ont eu lieu à Rennes le 11 de ce mois. Un bruyant charivari a été donné à M. Gaillard de Kerbertin, député et premier président de la cour royale. Le lendemain 12, des groupes se sont formés de nouveau sous les fenêtres de l'honorable député ; des cris insultans pour lui ont été poussés ; mais une force militaire imposante qui obstruait la circulation dans la rue habitée par M. de Kerbertin, a empêché l'exécution de ce second charivari, et dispersés les jeunes gens qui voulaient en graffier les oreilles de l'homme qui a appelé le mont Saint-Michel un séjour salutaire.

— On apprend de Constantinople que le médecin français Sat-Desgallières, qui dirigeait dans cette ville l'école de médecine et de chirurgie, y est mort à la suite de fatigues contractées pendant qu'il était affecté de la grippe. Une soixantaine d'élèves, tous Musulmans, conduits par Achmet-Pacha, inspecteur des écoles, ont porté la dépouille de leur maître, au cimetière chrétien, où l'un d'eux a prononcé un discours français.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

On a des nouvelles de Porto, à la date du 7 juin :

Le marquis de Palmella n'avait encore aucun emploi dans le gouvernement, mais on croyait que lui et Syva de Carvalho feraient tous les deux partie du ministère de la régence, si M. Carvalho veut consentir à renvoyer les deux ministres actuels, Ercize et Xavier qui sont contraires aux cabinets français et anglais, et avec lesquels le marquis de Palmella a refusé d'agir.

Le bruit qui avait couru que le maréchal Solignac voulait se retirer, et qu'il serait remplacé par le général Saldanha, reprenait faveur ; mais si le marquis de Palmella arrive au ministère, on pense que Solignac restera commandant en chef.

Le capitaine Napier n'avait pas encore pris le commandement de la flotte, et l'on doutait que Sartorius voulait abandonner son poste avant que les équipages fussent payés de leur arriéré, n'ayant encore reçu que 9,000 liv. ster., depuis qu'il est parti du Douro. Le bombardement de la ville continuait sans interruption et causait beaucoup de ravages aux propriétés, mais fort peu de personnes avaient été tuées.

Dans un seul jour, plus de trois mille boulets et bombes sont tombés dans la ville.

Le choléra avait augmenté d'intensité à Porto.

Le bruit s'était répandu que don Miguel avait mis aux arrêts le général Lemos, pour s'être rendu à bord de la flotte anglaise, et avoir eu une entrevue avec le général Saldanha.

On disait aussi que le général Solignac a également reproché au général Saldanha d'avoir eu une entrevue avec le général Lemos, sans son consentement.

— Il y a eu quelque bruit à Gand, dans la journée du 17 juin, à l'occasion de l'enterrement d'un orangiste, nommé M. Sauvage.

Les orangistes s'étant rendus au convoi avec des cravates de couleur orange, ils furent accueillis à coups de pierres par la populace. Les patriotes les ont provoqués aux armes à nombre égal. Le rendez-vous a été donné pour 3 heures et demie, à un endroit nommé la Porte-Rouge. Là un rassemblement s'est formé, et il a fallu la force armée pour le dissiper.

en faire certains. C'étaient les puissances de l'Arabie et les Mamelucks, qui voulaient faire croire à leurs troupiers que le Mody était capable de les empêcher de mourir à la bataille, sous prétexte qu'il était un ange envoyé pour combattre Napoléon, et lui reprendre le sceau de Salomon, un de leur talisman à eux, qu'ils prétendaient avoir été volé par notre général. Vous entendez bien qu'on leur a fait faire la grimace tout de même.

— Ha ça, dites-moi d'où ils avaient su le pacte de Napoléon ? Était-ce naturel ?

Il passait pour certain dans leur esprit qu'il commandait aux génies, et se transportait en un clin-d'œil, d'un lieu à un autre, comme un oiseau : le fait est qu'il était partout. Enfin, qu'il venait leur enlever une reine, belle comme le jour, pour laquelle il avait offert tous ses trésors et des diamans gros comme des œufs de pigeons, marché que le mameluck dont elle était la particulière, quoiqu'il en eût d'autres, avait refusé positivement. Dans ces termes-là, les affaires ne pouvaient donc s'arranger qu'avec beaucoup de combats. Et c'est ce dont on ne s'est pas fait faute ; car il y a eu des coups pour tout le monde. Alors nous nous sommes mis en ligne à Alexandrie, à Gizeh et devant les Pyramides. Il a fallu marcher sous le soleil, dans le sable, où les gens sujets d'avoir la berlué, voyaient des eaux dont on ne pouvait pas boire, et de l'ombre que cela faisait suer. Mais nous mangeons le mameluck à l'ordinaire, et tout plie à la voix de Napoléon, qui s'empare de la haute et basse Egypte, l'Arabie, enfin jusqu'aux capitales des royaumes qui n'étaient plus, et où il y avait des milliers de statues, les cinq cents diables de la

leur masse de linge, leurs habits, leurs vivres, les laissaient crever de faim, et voulaient qu'elles fissent la loi à l'univers, sans s'en inquiéter autrement. C'étaient des imbécilles qui s'amusaient à bavarder, au lieu de mettre la main à la pâte. Et donc nos armées étaient battues, les frontières de la France entamées : l'homme n'était plus là. Voyez-vous, je dis l'homme, parce que plusieurs l'ont appelé l'homme ; mais c'était une bêtise, puisqu'il avait une étoile et toutes ses particularités : c'était nous autres qui étions les hommes !... Il apprend l'histoire de France après sa fameuse bataille d'Aboukir, où, sans perdre plus de trois cents hommes, et avec une seule division, il a vaincu la grande armée des Turcs, forte de vingt-cinq mille hommes, dont il a bousculé dans la mer plus d'une grande moitié. Ce fut son dernier coup de tonnerre en Egypte. Il se dit, voyant tout perdu là-bas : — « Je suis le sauveur de la France, je le sais, faut que j'y aille. » Mais comprenez bien que l'armée n'a pas su son départ, sans quoi on l'aurait gardé de force pour le faire empereur d'Orient. Aussi nous voilà tous tristes, quand nous sommes sans lui, parce qu'il était notre joie. Lui, laisse son commandement à Kléber, un grand matin qu'a descendu la garde, assassiné par un Egyptien qu'on a fait mourir en lui mettant une baïonnette dans le derrière, qui est la manière de guillotiner de ce pays-là ; mais ça fait tant souffrir, qu'un soldat a eu pitié de ce criminel qui criait la soif ; il lui a tendu sa gourde, et aussitôt qu'il a eu bu de l'eau, il a tortillé de l'œil avec un plaisir infini. Mais ne nous amusons pas à cette bagatelle.

(La suite à un prochain numéro.)

Le commandant de la place a réussi à séparer les parties qui allaient en venir aux mains, mais en craignant du bruit pour le soir.

— La commission de l'adresse nommée par la chambre des représentants a adopté son projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

Ce projet est tant soit peu ministériel. Il n'y est question ni de la dissolution de la chambre, ni des destitutions de quelques fonctionnaires de l'ordre administratif et les difficultés que présente la convention du 21 mars dans ses rapports avec les déclarations antérieures du ministère, et avec les engagements des puissances à l'égard de la Belgique n'y sont que légèrement indiquées.

— D'après les journaux hollandais, le nombre des miliciens de la Schuttery auxquels on donne un congé illimité s'élèverait à 35,000 hommes.

ESPAGNE. — Madrid, 10 juin. — Le lieutenant-général Sard-Field, commandant-général de l'armée d'observation du Portugal, est arrivé à Madrid avec don Sebastian et son épouse.

Il vient, dit-on, pour commander le simulacre de guerre qui doit avoir lieu à l'occasion des fêtes du 20.

Les troupes qui doivent prendre part à cette petite guerre, s'élèveront à 20,000 hommes.

On construit à cet effet, des camps et redoutes aux environs de la capitale.

Si les cortès réunis pour la prestation du serment ne protestent pas contre la reconnaissance de la fille de Ferdinand, le haut clergé d'Espagne se prépare à protester lui-même avec énergie pour les droits de don Carlos. Dans ce but, il commence déjà à travailler les populations des provinces, La Galice surtout paraît agitée. Il s'y manifeste beaucoup de fermentation et de mécontentement.

— Le 1<sup>er</sup> courant, don Miguel et sa cour ont quitté Braga pour se rendre à Coïmbre où étaient arrivés le même jour l'infant don Carlos et la princesse de Beira. Une entrevue a eu lieu entre les deux familles.

— On dit que les mesures extraordinaires qui ont été prises à Francfort depuis l'événement du 5 avril vont être supprimées.

— On lit dans la Gazette d'Augsbourg : Constantinople, 25 mai.

Ibrahim a reçu de son père l'ordre d'effectuer sa retraite, et il l'a déjà commencée.

Kintahia est évacué jusqu'aux hôpitaux, et dans un mois il aura évacué l'Anatolie jusqu'au mont Taurus. Alors, aux termes des déclarations connues, les Russes devront aussi évacuer l'empire Oïtoman.

P. S. On annonce à l'instant même, et la nouvelle est même confirmée par des agens dignes de foi, que le comte Orloff a déclaré à la Porte, qui venait de lui faire part que les Egyptiens venaient de commencer leur mouvement de retraite, que l'armée auxiliaire russe commencerait à se retirer le 28 de ce mois.

— Du 28. — Par suite des ordres que lui a transmis son père, Ibrahim vient de commencer son mouvement de retraite par-Jela le mont Taurus.

D'un autre côté, les troupes russes de terre et de mer font tous les préparatifs nécessaires pour leur départ qui aura lieu immédiatement après qu'on aura reçu la nouvelle que la retraite des Egyptiens est effectuée. On pensait qu'il faudrait quinze jours pour cela.

Le plénipotentiaire russe, comte Orloff a envoyé un deses adju-

dans à Kintahia avec un fonctionnaire de la Porte pour obtenir aussi promptement que possible la confirmation de la nouvelle de la retraite des Egyptiens.

BOSNIE. — Banzalka, 27 mai. — Plusieurs capitaines ont obtenu du sultan l'autorisation de retourner dans leurs foyers après lui avoir donné des assurances de fidélité. Leur arrivée à Sarajero a encouragé les habitans dont le plus grand nombre faisait antérieurement partie des janissaires. A cela il faut ajouter que le visir a fait marcher sur Transwilk et Jaickza une partie des milices albanaises pour agir contre les rebelles qui étaient commandés par Mohammed, bey Bissecniec.

Les habitans de Sérajevo résolurent d'attaquer le visir le 13 de ce mois et de le mettre en fuite. Dans le courant de l'été dernier, le visir avait fait construire une caserne sur une hauteur, en face de la ville.

Dès qu'une partie de cette caserne fut construite, il y transporta son habitation parce qu'il se défiait des habitans, et il y plaça son artillerie composée de 8 pièces de 6 et 2 obusiers dans la direction de la ville. Instruit du projet des habitans, il fit bombarder le quartier de la ville où ceux-ci s'attrouperent. Beaucoup de maisons, construites la plupart en bois, devinrent immédiatement la proie des flammes, et au bout de quelques heures les habitans firent leur soumission.

— ANGLETERRE. — Londres, 17 juin. — Consolidés, 89 1/2, 88 7/8, 89 3/4, 81 1/2, 3/8.

L'inquiétude au sujet de la position du gouvernement vis-à-vis du parlement est toujours à l'ordre du jour, et chacun se demande quelle mesure adoptera le gouvernement pour sortir de cette position difficile.

L'alarme est même si forte, que des lettres ont été écrites par plusieurs membres ministériels à leurs commettans pour solliciter leur assistance dans l'élection générale qui s'approche.

L'Europe Littéraire donne maintenant à ses abonnés le choix entre son in-folio primitif et une magnifique édition in-8° plus commode pour les départemens dont elle enrichira les bibliothèques, du plus beau livre qui ait été imprimé. Dans son dernier numéro, l'Europe Littéraire a publié un long article de M. de Balzac, intitulé : Histoire de Napoléon, contée dans une Grange par un Vieux Soldat. On devine quel parti l'auteur a pu tirer d'un pareil sujet.

A MESSIEURS LES ADHÉSIONNAIRES  
DE  
L'ASSOCIATION  
COMMERCIALE  
D'ÉCHANGE,  
A LYON,

Messieurs,  
J'ai lu avec attention l'insertion de quelques adhéssionnaires dans le Précurseur, à la date du 20 du présent mois; tout en les félicitant de leur proposition, à laquelle j'avais donné mon approbation, je désapprouve la réduction et diverses prétentions des adhéssionnaires.

Je déclare, pour le compte de M. le gérant et le mien, que nous n'avons point donné lieu à aucune polémique manquant de noblesse et de dignité; nous avons usé d'un droit. La justice est saisie, elle prononcera.

Au nom du gérant j'accueille la création pour la ville de Lyon et parmi MM. les actionnaires et adhéssionnaires d'un conseil d'échange, les droits et attributions seront proposés et arrêtés en assemblée générale; mais on ne pourra porter atteinte aux statuts, ni les modifier qu'en délibérant au domicile social, ce qui aura lieu à Paris, sur la proposition du gérant; j'ajouterai même que l'expérience en a démontré l'utilité en ce qui touche la comptabilité de la gestion Mondon et Comp<sup>e</sup>.

Le gérant ne s'oppose point à ce que parmi nous, Messieurs; vous nommiez une commission, sans cependant vous donner le droit d'admettre pour péremptoire les exceptions des ex-agens, ni entraver le cours de l'instance qui existe en ce moment devant arbitres à Paris. Cette exception est fondée en droit, mais on désire, dans cette circonstance, satisfaire aux justes sollicitudes des adhéssionnaires; sous le rapport de l'actif et du passif, à la succursale de Lyon, et faire connaître en cette circonstance aussi, que le gérant et le sous-gérant ont été diffamés.

L'assemblée aura lieu le lundi 15 juillet prochain, à quatre heures de relevée, dans les bureaux de M. Teissier, agent de l'association à la succursale de la Guillotière, rue de Chartres, n. 1<sup>er</sup>; elle sera présidée par le gérant en personne, et en son absence par le sous-gérant.

MM. les adhéssionnaires seront en outre prévenus par circulaire à domicile.

Le Sous-Gérant, en tournée extraordinaire,  
BOILEVIN,



PAQUEBOT A VAPEUR.  
AVIS.

Le paquebot à vapeur napolitain le Royal-Ferdinand, de la portée de 380 tonneaux, construit en Ecosse, ayant des machines de la force de 80 chevaux, arrivera à Marseille le 20 juin prochain: il repartira pour Naples le 25 du même mois, en touchant les ports de Gènes, Livourne et Civitta-Vecchia.

Ce paquebot offre à MM. les voyageurs toutes les commodités désirables par ses emménagemens, indépendamment de son élégance.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. C. Clerc et Comp<sup>e</sup>, recommandataires intéressés, ou à MM. Blétry, courtier royal, rue de la Canebière, n° 52. (1598 16)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1976) Suivant acte de ce jour, la société entre Jean Borjat et Pierre Borjat pour le commerce de limonadier est dissoute, et la liquidation déferée à Pierre Borjat.

Lyon, 11 juin 1833.

GRUARDET, ayant pouvoir.

(1823 9) A VENDRE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi six juillet 1833, à dix heures du matin.

Une maison située à Lyon, rue Coustou, n. 8, montée de la Glacière, du revenu annuel de 9,400 fr., net d'impôts.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Blanc, avoué, quai de Bondy, n. 162, chargé de la poursuite de ladite vente, et à M<sup>e</sup> Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n. 12, près les Terreaux.

ANNONCES DIVERSES.

(1855 2) Office de notaire à vendre.

Le 30 juin 1833, à deux heures de relevée, il sera procédé, par la voie des enchères, à Belleu, chef-lieu d'arrondissement (Ain), dans l'étude de M<sup>e</sup> Gouvet, notaire, à la vente de l'office de notaire à la même résidence qu'y exerçait en son vivant M. Matras.

S'adresser, pour les renseignements, sur les lieux, à M. Virignin, principal clerc de M<sup>e</sup> Cerdon, notaire, ou à M<sup>e</sup> Gouvet.

(1783 7) A vendre de suite:

Un fonds de pharmacie avec bains fumigatoires, exploités par M. Moulion, pharmacien à Autun. Cette pharmacie, à laquelle est attachée une excellente clientèle, est située dans la rue la plus commerçante de la ville d'Autun, et donnant sur trois rues. La maison où est située la pharmacie étant en vente, on pourra traiter du tout.

S'adresser à M. Guioat, agréé près le tribunal de commerce d'Autun, ayant pouvoir de vendre.

(1836 6) A vendre de suite. — Fonds de broderies très-ancien et bien achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. le Lomberdin, grande rue Longue, n° 2, au 3<sup>e</sup>.

(1856 2) A vendre pour cause de changement. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

(1798 3) On demande à affermer aux environs de Lyon une propriété rurale un peu importante, qui est en fonds de bonne qualité, d'une culture variée et susceptible d'un bon rapport.

S'adresser au bureau du journal.

(1846 6) On demande de suite, pour une lithographie, un ouvrier imprimeur.

S'adresser à M. Perret, cour des Carmes.

(1877) Un jeune homme âgé de vingt-un ans, connaissant bien le service bourgeois, désire se placer dans une maison bourgeoise. Il donnera tous les renseignements possibles.

S'adresser place St-Jean, n. 8, au portier.

AVIS.

(1878) Le dépôt du cirage de M. Jacand père, dit le conservateur de la chaussure, est toujours place de l'Herberie, à l'angle de la rue Longue, et quoi qu'en dise la malveillance, aucun autre dépôt n'a été établi dans le quartier.

Maladies Secrètes  
et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF  
de Séné\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement,  
Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc. etc.; il remédie également aux accidens mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.  
On fait des envois (Ecrire franco.) (1441 35)

MAISON DE SANTÉ FONDS PUBLICS.

DU DOCTEUR LORIN,

Petite rue des Gloriettes, n° 6, à la Croix-Rousse, ci-devant dirigée par le docteur Brun.

Cette maison, placée dans une position des plus heureuses, dans le plus beau quartier de Lyon, est grande et spacieuse, bien meublée, et divisée en corps de logis séparés les uns des autres. Elle offre dans ses détails et dans son ensemble les divers avantages que peuvent désirer les personnes bien portantes, les convalescentes et les malades.

Ses jardins sont vastes et bien dessinés, et présentent les promenades les plus variées et les plus agréables. (1875)

DÉPURATIF  
Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.  
Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (1728 13)

PATE PECTORALE BALSAMIQUE  
DE REGNAULT.

Cette pâte est toujours recommandée dans toutes les affections catarrhales; elle calme l'enrouement, elle convient aux personnes qui, par état et par goût, fatiguent l'organe de la voix.

Chez BOITEL, pharmacien, rue Lafond, n° 24.

THÉÂTRES.

Spectacles du 22 juin.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.  
CÉLESTINS.  
Le Choix d'une Femme, vaud. — Le Savant, vaud. — Toujours, vaud.

BOURSE DE LYON. — 21 juin 1833.

Cinq p. 0/0 au comp. j. du 22 juin . . .  
— fin courant. . . . .  
Trois p. 0/0 au comp. j. du 22 juin. 77f 50  
— fin courant. . . . .

BOURSE DE PARIS du 19 juin.

Cinq p. 0/0	103f 85	104f	103f 80	104f
— fin courant	104f 10	104f 30	104f	104f 50
Empr. 1831	"	"	"	"
Quat. p. 0/0	"	"	"	"
Trois p. 0/0	77f 75	78f	77f 75	78f
— fin courant	77f 95	78f 25	77f 90	78f 25
Naples	91f	91f 45	91f	91f 45
— fin courant	91f 40	91f 70	91f 35	91f 70
Emp. d'Esp.	91 1/4			
Rente perp.	78 1/2			
Cortès	16			
Emp. rom.	91 1/4			
Emp. belge	93			
Haiti	260			
Act. de laban.	"			
Quat. canaux	"			
Caisse hypot.	595			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	102	à	101
— courant du mois	103	à	102
— juin	"		
— juillet et août	"		
— 6 derniers mois	104	à	103
— 4 derniers mois	104	à	105
Lille	93		50
Voiture	4		75
3/6 disp. Montpellier	180	à	182 50
— courant du mois	180	à	182 50
— juin	"		
— juillet et août	182 50	à	185
— 4 derniers	185	à	190
— 6 derniers	"		

Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis. Les sucres bruts se sont mieux tenus. La bonne quatrième s'est traitée de 74f à 74f 50 c. La marchandise manque.

Les savons 120 f.; escompte, 18 1/2 à 20 1/2 p.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOTEL, quai Saint-Antoine, n. 36.